

**CONSEIL MUNICIPAL DE VERTRIEU
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 20 MARS 2026**

L'an 2026, le 20 mars à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SPITZNER Francis, Maire.

Etaient présents : BALBI Manon, BOULEAU Marie-France, CAILLOT Virginia, COCHAUD Guillaume, DECEVRE Hervé, DELES Florence, GINET Carole, HOUTE Patricia, JANODY Aurore, JOUVENCEL Clément, SEGADO Denis, SOLOMBRINO Mathieu, SPITZNER Laurent

Absent excusé : RAPET Gilles

Secrétaire de séance : Madame CAILLOT Virginia

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur le Maire et débute par l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 10 mars 2026.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du présent conseil :

- 1- Election du Maire et des Adjoints
- 2- Questions diverses

DELIBERATION

1- Election du Maire et des Adjoints

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Madame Virginia CAILLOT pour assurer ces fonctions.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. La Présidence de l'Assemblée est remise au plus âgé des membres du conseil municipal, Madame Marie-France BOULEAU.

Le Conseil Municipal a désigné comme assesseurs : Madame Patricia HOUTE, Monsieur Guillaume COCHAUD et Madame Carole GINET.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Candidat : Monsieur Francis SPITZNER

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu Monsieur Francis SPITZNER : 14 voix

Monsieur Francis SPITZNER a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Sous la présidence de Monsieur Francis SPITZNER, élu Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le Président a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 et L2122-2 du code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum du nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée.

Liste 1 : Mathieu SOLOMBRINO, Marie-France BOULEAU, Laurent SPITZNER.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu liste conduite par Monsieur Mathieu SOLOMBRINO : 14 voix

Les candidats de la liste conduite par Monsieur Mathieu SOLOMBRINO ont été proclamés Adjoints au Maire. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

2- Questions diverses

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h35.

Prochain conseil municipal : 30 mars 2026

Procès-Verbal arrêté au commencement de la séance du 30 mars 2026.

Le Maire,
Francis SPITZNER



La secrétaire de séance,
Virginia CAILLOT

